



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 novembre 2021
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2022
31 janvier-4 février 2022, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Guyana
(2022-2026)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du Programme des Nations Unies pour le développement dans le Plan-cadre de coopération plurinational des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	8
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Guyana (2022-2026)	13



I. Rôle du Programme des Nations Unies pour le développement dans le Plan-cadre de coopération plurinational des Nations Unies pour le développement durable

1. En 2016, le Guyana a été classé parmi les pays à revenu intermédiaire supérieur suite à la découverte d'importantes réserves de pétrole et de gaz qui devrait fortement stimuler sa croissance économique à court et moyen terme. Grâce essentiellement aux revenus du pétrole et du gaz, le Guyana a enregistré un taux de croissance élevé, de 43,4 %, en 2020 (Fonds monétaire international, avril 2021), malgré l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). En outre, les perspectives à court et moyen terme semblent très favorables au pays puisque sa croissance économique devrait atteindre 20,4 %, 48,7 % et 32 % en 2021, 2022 et 2023, respectivement¹. Ses ressources récupérables sont estimées à plus de 9 milliards de barils équivalent pétrole (Oilnow.gy).

2. Au cours des deux dernières décennies, le pays a réalisé d'importants progrès en matière de développement. En 2020, l'indice de développement humain du Guyana était de 0,682, ce qui le plaçait au 122^e rang sur 189 pays. Le dernier indice de pauvreté multidimensionnelle (2019-2020) a montré que la pauvreté multidimensionnelle concernait 1,7 % seulement de la population². En 2021, le pourcentage de personnes vivant dans l'extrême pauvreté (avec moins de 1,90 dollar par jour) était de 4,7 %³, un taux supérieur de 1,7 point de pourcentage à l'objectif de 3 % fixé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en vue d'éradiquer la pauvreté. Plus important encore, le pays a pris conscience de la nécessité de gérer judicieusement les produits du secteur pétrolier et gazier afin d'assurer un développement qui ne laisse personne de côté, tout en appliquant les principes de la durabilité environnementale au secteur.

3. En parallèle, le Guyana met à jour sa stratégie de développement à faible intensité de carbone, qui comprend des mesures d'adaptation indiquées pour un pays très vulnérable aux risques liés aux changements climatiques⁴. Cette initiative devrait en outre permettre au pays de tirer des ressources financières importantes des services environnementaux qu'il fournit au monde entier dans le cadre du programme de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD+). Ces ressources serviront à financer des interventions de développement dans des domaines tels que l'éducation, la santé, l'agriculture, le logement, l'eau et l'assainissement, les infrastructures et l'énergie.

4. Ainsi, la situation du Guyana est prometteuse sur le plan du développement et la décennie 2020-2030 pourrait bien apporter les changements nécessaires pour créer les conditions d'un développement équitable, inclusif et résilient dans tout le pays. Des problèmes demeurent néanmoins, exacerbés par la pandémie de COVID-19 et par les graves inondations qui se sont produites au cours de l'année 2021, deux événements qui rappellent clairement l'importance d'intégrer la résilience préventive dans les politiques nationales. Les groupes vulnérables comprennent les

¹ Fonds monétaire international, 2021 ; Fonds monétaire international, *World Economic Outlook*, Washington DC, octobre 2021.

² Programme des Nations Unies pour le développement et Oxford Poverty and Human Development Initiative, 2021 ; Programme des Nations Unies pour le développement, New York, et Oxford Poverty and Human Development Initiative, Oxford (Royaume-Uni), indice de pauvreté multidimensionnelle, 2021.

³ Sustainable Development Goals Report 2021 : Guyana Profile.

⁴ Banque mondiale, *A Pivotal Moment for Guyana : Realizing the Opportunities – Systematic Country Diagnostic*, 2020.

communautés autochtones, les ménages dirigés par une femme, les personnes handicapées, les migrants et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes⁵ (politique nationale d'égalité des genres et d'inclusion sociale, 2018). Ces groupes ont vu leurs difficultés économiques s'accroître en raison de la pandémie.

5. Pour que l'économie fournisse des moyens de subsistance suffisants, durables et dignes, les secteurs non pétroliers doivent se diversifier et améliorer leur productivité et leur compétitivité. Le taux de chômage étant de 15,4 % au deuxième trimestre de 2021, l'une des principales stratégies du Gouvernement consiste à accélérer la création d'emplois⁶. Si l'industrie pétrolière et gazière devrait créer environ 3 850 emplois directs et 23 100 emplois indirects (représentant 0,7 % et 3,9 % de la population active)⁷ d'ici 2025, une grande partie des nouveaux emplois nécessitera des investissements dans les secteurs non pétroliers. Il convient de s'attaquer au faible développement de la chaîne de valeur et aux normes de qualité dans les micro, petites et moyennes entreprises en les aidant à accéder aux marchés d'exportation, compte tenu de l'étroitesse du marché intérieur du pays.

6. De par sa situation géographique, le Guyana est très vulnérable aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Selon le centre satellitaire des Nations Unies, les plaines côtières, où vit 90 % de la population, sont sujettes aux inondations et aux marées de tempête. Par conséquent, le Guyana doit investir dans des infrastructures résilientes aux changements climatiques et adopter des pratiques intelligentes sur le plan climatique dans le cadre de ses mesures d'adaptation auxdits changements. Par ailleurs, une gestion durable des riches ressources naturelles du pays est essentielle pour accomplir des progrès tangibles en matière de développement. Si l'exploitation forestière à faible impact est la norme, des inventaires forestiers sont réalisés en permanence à des fins de gestion, de suivi et d'établissement des rapports internationaux. L'inefficacité énergétique et l'accès limité aux systèmes d'énergie renouvelable entravent la réalisation des engagements du pays en matière de réduction des émissions de carbone. La gestion des produits chimiques toxiques et qui appauvrissent la couche d'ozone est limitée. La pollution au mercure reste un problème pour l'exploitation minière dans l'arrière-pays et touche les mineurs, les peuples autochtones et les femmes autochtones en particulier. Le Guyana s'est engagé à réduire sa consommation d'hydrochlorofluorocarbones d'au moins 35 % à partir de 2020⁸.

7. Les programmes de protection sociale et les services de santé publique efficaces fournis par l'État sont essentiels au bien-être de la population et à la réduction des inégalités sociales, et doivent être étendus pour toucher des groupes tels que les travailleurs du secteur informel. Le système de santé publique a été mis à rude épreuve dans le cadre de la réponse à la pandémie de COVID-19. Un ménage sur dix n'a pas pu accéder à des soins ou services médicaux, principalement parce que les établissements de santé manquaient de fournitures⁹. Le VIH/sida demeure un problème de santé publique et les personnes vivant avec le VIH et le sida continuent de faire l'objet d'une stigmatisation et d'une discrimination importantes¹⁰. L'amélioration des résultats en matière de santé passe par une meilleure gestion de la

⁵ La communauté « LGBTI+ » comprend les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transgenres, les queers, les intersexes, les non-binaires et autres catégories de genre.

⁶ *Guyana Labour Force Survey Bulletin*, deuxième trimestre, 2021.

⁷ Banque mondiale, *A Pivotal Moment for Guyana : Realizing the Opportunities – Systematic Country Diagnostic*, 2020.

⁸ Plan de gestion de l'élimination des hydrochlorofluorocarbones approuvé par le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal.

⁹ *Socio-Economic Impact Assessment of COVID-19 on Households in Guyana* (2020).

¹⁰ Premier examen national volontaire du Guyana, juillet 2019.

chaîne d'approvisionnement en fournitures et en médicaments (achat, distribution et suivi), y compris le déploiement efficace des vaccins contre la COVID-19. La santé mentale est un autre problème majeur : en 2019, le Guyana a enregistré le taux de mortalité par suicide normalisé selon l'âge le plus élevé du continent américain, soit 40,8 pour 100 000 personnes (Organisation panaméricaine de la santé, 2019).

8. Le fait que les données relatives à la violence fondée sur le genre soient dispersées entre les acteurs clés, rendant difficile l'analyse au service de la prise de décision, est également problématique. La réforme constitutionnelle demeure importante pour la plupart des acteurs politiques et requiert un consensus sur ses enjeux et ses objectifs.

9. Au cours de sa longue présence au Guyana, le PNUD a développé sa capacité à collaborer et à établir des partenariats avec un large éventail d'administrations, d'institutions locales et d'organisations internationales, tout en s'appuyant sur la solidarité de l'équipe de pays des Nations Unies. Ainsi, le PNUD a établi un partenariat avec le Ministère des services humains et de la sécurité sociale, le Secrétariat du programme national de lutte contre le sida et des organisations de la société civile (OSC) dans le cadre de diverses interventions, parmi lesquelles le dialogue national sur le VIH et la loi, l'amélioration de la prestation de services aux personnes vivant avec le VIH et le sida pendant la pandémie, et la mise en œuvre du Fonds extraordinaire pour les entreprises dans le cadre du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

10. Le PNUD a fourni un soutien multidimensionnel aux communautés amérindiennes en partenariat avec le Ministère des affaires amérindiennes, le Cabinet du Premier Ministre, le Gouvernement norvégien et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Ce soutien comprenait des initiatives concernant les moyens de subsistance, la délivrance de titres fonciers, les services énergétiques et le développement de l'accès à Internet. Le projet du Fonds de développement amérindien, qui a permis d'accorder des micro-subventions en capital à plus de 150 communautés pour élaborer et exécuter des plans de développement local relatifs à des projets économiques ou productifs (commerces de proximité, transports, artisanat forestier, pêche, etc.) et a bénéficié à plus de 56 000 Amérindiens, en est un exemple notable.

11. Comme l'indique le récapitulatif des résultats du programme du Guyana, un certain nombre d'enseignements ont été tirés du programme précédent. La fourniture d'un appui politique est importante pour surmonter les problèmes systémiques qui peuvent compromettre l'inscription des résultats dans la durée, en particulier dans l'arrière-pays et dans d'autres régions reculées. Le renforcement des capacités institutionnelles des entités gouvernementales devrait faire partie intégrante des projets auxquelles celles-ci participent, de l'élaboration des projets jusqu'aux stratégies de sortie, afin d'obtenir les résultats escomptés et de les pérenniser. La période prolongée d'instabilité politique qui a retardé la transition de la nouvelle administration (de décembre 2018 à août 2020) a mis en évidence l'intérêt de relativiser l'exécution des programmes tout en rétablissant la confiance et en renouvelant le statut de partenaire spécial du Gouvernement du PNUD. Enfin, les effets de la pandémie de COVID-19 sur le développement au Guyana, comme dans la plupart des pays, sont importants et continueront à se faire sentir pendant un certain temps. Les trois axes de changement formulés dans le nouveau plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 (transformation structurelle, ne laisser personne de côté, renforcer la résilience) et des leviers importants tels que la numérisation guideront le PNUD au Guyana vers une réponse efficace à la pandémie dans la perspective du Programme 2030.

12. À l'avenir, le PNUD apportera un soutien dans les domaines clés du Plan-cadre de coopération multipays des Nations Unies pour le développement durable, à savoir la résilience économique, la sûreté et la sécurité, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que l'égalité et le bien-être. Le PNUD s'appuiera sur ses avantages comparatifs, comme le fait d'avoir appliqué une stratégie multidimensionnelle en matière de durabilité environnementale et de résilience avec plusieurs ministères et organismes au cours du cycle précédent. Grâce à sa fonction de coordination, le PNUD a soutenu les efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies par la coordonnatrice résidente, en dirigeant par exemple l'évaluation de l'impact socio-économique de la pandémie sur les ménages. Le PNUD continuera de s'appuyer sur son expertise en matière d'innovation dans le cadre de son laboratoire d'accélération pour mettre au point des solutions de pays à pays inspirées des innovateurs locaux¹¹. Il fera appel à son unité d'innovation stratégique pour soutenir ses partenaires dans leur transformation systémique. Pour étayer les progrès nationaux en matière de transformation numérique, le PNUD s'appuiera sur les connaissances/outils de sa nouvelle Stratégie numérique et sur le soutien de son Directeur numérique.

II. Priorités du programme et partenariats

13. La stratégie du PNUD visant à faire progresser le développement humain au Guyana est fondée sur la réduction des inégalités économiques, sociales et de genre ; l'appui à une gouvernance et une protection sociale efficaces, et la création des conditions nécessaires à l'adoption d'orientations écologiques sobres en carbone (y compris l'adaptation aux changements climatiques), ces trois axes étant étayés par la transformation numérique et la consolidation des données.

14. Cette stratégie s'appuie sur les priorités nationales de développement, parmi lesquelles : a) un secteur productif diversifié et résilient, mettant l'accent sur la création d'emplois et l'aide aux petites et moyennes entreprises ; b) des infrastructures accélératrices et transformatrices ; c) une stratégie de développement à faible intensité de carbone, compatible avec la production de pétrole et de gaz, ainsi qu'avec la gestion et la résilience de l'environnement ; d) le renforcement et l'élargissement des services sociaux, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation ; e) l'amélioration de la gouvernance, de la sûreté, de la sécurité et de l'état de droit, et f) la gestion de la COVID-19 et la lutte contre celle-ci, aussi longtemps que nécessaire¹².

15. Le nouveau programme de pays (2022-2026) s'inscrit dans le droit fil du plan stratégique du PNUD (2022-2025) et vise à contribuer aux résultats communs du Plan-cadre de coopération multipays des Nations Unies pour le développement durable (Plan-cadre de coopération). Ainsi, outre les quatre domaines d'activité décrits ci-dessous, le PNUD s'efforcera de participer aux initiatives menées par d'autres organismes des Nations Unies, telles que l'initiative de l'UNICEF sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les communautés de l'arrière-pays ; l'initiative du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sur la réduction de la violence fondée sur le genre, et l'initiative d'ONUSIDA sur la fourniture de services aux personnes vivant avec le VIH/sida et aux groupes de populations clés risquant de contracter le VIH.

¹¹ Peach, K., et al, *Collective Intelligence for Sustainable Development : Getting Smarter Together*, 2021.

¹² Allocution du Président devant le 12^e Parlement et discours sur le budget (12 février 2021).

Domaine n° 1. Résilience économique et prospérité partagée

16. Selon la théorie du changement relative à ce résultat, si des possibilités d'assurer leur subsistance sont offertes aux groupes vulnérables, un écosystème commercial plus productif émergera dans le pays et permettra d'améliorer le niveau de vie de sa population. Cet objectif pourrait être atteint en promouvant la diversification des entreprises (dans le contexte de l'essor du secteur pétrolier et gazier) et en développant l'accès à Internet et aux services d'administration en ligne.

17. Le PNUD contribuera à améliorer l'accès des personnes appartenant à des groupes vulnérables à des moyens de subsistance durables et à un travail décent en renforçant les capacités des institutions officielles et de la société civile à mettre en œuvre des programmes efficaces. Il continuera par exemple à collaborer avec le Ministère des affaires amérindiennes sur la délivrance de titres fonciers afin d'augmenter le nombre de communautés amérindiennes disposant de mesures institutionnelles pour créer des moyens de subsistance et les renforcer. Dans ce domaine, le PNUD travaillera avec le Ministère du travail et les organismes des Nations Unies, y compris l'Organisation internationale du travail.

18. Pour diversifier l'économie non pétrolière, le PNUD collaborera avec le Ministère du tourisme, de l'industrie et du commerce et avec le Bureau des petites entreprises en vue de renforcer les politiques qui favorisent le développement des entreprises et l'intégration des micro, petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur et les marchés (au moyen de la certification, de la formalisation des entreprises et de la formation).

19. Le PNUD travaillera avec le Cabinet du Premier Ministre à appuyer la transformation numérique, c'est-à-dire à favoriser la connectivité et l'accès aux services en ligne (y compris les transferts de fonds en ligne) de l'arrière-pays et des populations pauvres d'autres localités isolées, et à s'employer à réduire les disparités entre les sexes dans le domaine du numérique et à réaliser l'inclusion financière des femmes. Fait important, le Cabinet du Premier Ministre sera directement chargé d'assurer des services de connectivité dans les collectivités cibles, le Ministère du tourisme, de l'industrie et du commerce offrira des services aux micro, petites et moyennes entreprises, et le Ministère des affaires amérindiennes sera chargé d'exécuter les accords relatifs à la délivrance des titres fonciers. Les populations autochtones, les femmes et les jeunes, entre autres, bénéficieront de services élargis en ce qui concerne les moyens de subsistance et les petites entreprises, accessibles en particulier sur des plateformes en ligne.

Domaine n° 2. Sûreté et sécurité

20. La théorie du changement qui sous-tend ce résultat est la suivante : si les acteurs étatiques et non étatiques du secteur de la justice font preuve de davantage de transparence, de participation et d'efficacité, et s'ils sont dotés de capacités renforcées (notamment en ce qui concerne la collecte et l'analyse de données) pour mieux combattre et réduire la criminalité (y compris la criminalité résultant de la violence fondée sur le genre), celle-ci (et en particulier la criminalité résultant de la violence fondée sur le genre) devrait diminuer grâce à la prévention et à un accès plus rapide à des services de justice plus efficaces. À plus long terme, la baisse de la criminalité créera un environnement plus propice à la sécurité et à l'inclusion sociale.

21. En s'appuyant sur l'évaluation des besoins du système judiciaire réalisée en 2019-2020, le PNUD aidera les forces de police du Guyana, les procureurs et les tribunaux à renforcer les mécanismes d'administration de la justice, y compris par l'adoption d'outils numériques avancés, en vue d'accroître l'efficacité et la reddition de comptes en ce qui concerne l'application de l'état de droit. Le PNUD appuiera les

acteurs étatiques et non étatiques qui interviennent dans les domaines de la réforme systémique, des droits humains et de l'inclusion sociale.

22. Pour réduire la criminalité et la violence, le PNUD soutiendra l'adoption d'une approche globale de la violence fondée sur le genre visant à s'attaquer aux causes profondes de la violence contre les femmes et les filles, en mettant l'accent sur la prévention. Le PNUD travaillera avec le Ministère de l'intérieur et le Ministère des services humains et de la sécurité sociale, ainsi qu'avec le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes (dans le cadre du programme multi-institutions Spotlight, pour les trois derniers organismes) en vue d'adopter des mesures préventives et de les étendre, de combler les lacunes dans la législation et les politiques, d'améliorer les capacités institutionnelles et de renforcer les systèmes de prestation de services, en particulier dans les localités isolées. Il améliorera la collecte et les systèmes de données et encouragera une réponse plus forte de la société civile. Les parties prenantes du système judiciaire contribueront à l'élaboration des mécanismes nécessaires, tandis que le Ministère de l'intérieur et le Ministère des services humains et de la sécurité sociale amélioreront les systèmes de collecte de données. Des politiques renforcées visant à prévenir la violence fondée sur le genre devraient servir les intérêts des femmes et les filles qui subissent de multiples formes de violence (discrimination comprise).

Domaine n° 3. Gestion des ressources naturelles et résilience face aux changements climatiques

23. Selon la théorie du changement de ce résultat, si les autorités nationales et locales disposent de capacités renforcées et de cadres juridiques améliorés en matière de gestion des ressources naturelles (y compris dans le secteur du pétrole et du gaz) et des produits chimiques et autres polluants, si l'accès aux énergies renouvelables et aux techniques de recyclage est élargi, et si des politiques et des mécanismes locaux permettent d'atténuer les changements climatiques et de s'adapter à ceux-ci, l'on améliorera la résilience des ressources naturelles et des écosystèmes du pays, de même que la résilience et la prospérité de la population qui en dépend.

24. Le PNUD appuiera le renforcement des capacités institutionnelles de gestion et des cadres juridiques ou de politique générale relatifs à la gestion des ressources naturelles et des produits chimiques toxiques et des polluants. Il aidera le département d'hydrométéorologie du Ministère de l'agriculture à appliquer l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal concernant les frigorigènes de substitution pouvant être utilisés dans le secteur de la réfrigération. Avec l'Agence de protection de l'environnement, le PNUD renforcera les cadres favorables à la prise en compte de la biodiversité et à la réduction du recours au mercure dans les petites exploitations aurifères. Il guidera le Ministère des ressources naturelles au niveau de la méthodologie de l'inventaire forestier national et de la plateforme de données. Le Ministère et l'Agence de protection de l'environnement défendront une activité minière respectueuse de l'environnement et la gestion durable des forêts.

25. Le PNUD continuera à renforcer la capacité du Ministère des ressources naturelles à gérer les ressources naturelles de manière durable et à mettre à jour les politiques et cadres qui y sont liés.

26. En ce qui concerne l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, le PNUD soutiendra l'évolution et la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement à faible intensité de carbone en collaborant avec le Bureau de la présidence et le Ministère des travaux publics pour faire progresser l'accès à des services énergétiques durables et les politiques dans ce domaine, en généralisant par exemple l'utilisation de technologies peu polluantes. Il appuiera la surveillance des forêts pour une meilleure utilisation des terres et de meilleurs services

environnementaux, notamment dans le cadre de REDD+. Le PNUD soutiendra les initiatives de réduction des risques de catastrophe tenant compte des questions de genre avec la Commission de la défense civile et les administrations locales, en développant les systèmes et politiques d'alerte précoce au niveau local. La Commission et le Ministère de l'agriculture adopteront des technologies/outils avancés, tels que des modèles d'alerte précoce, en vue de limiter l'impact des phénomènes météorologiques extrêmes. Ces interventions permettront de prendre des décisions éclairées qui réduiront les risques et augmenteront la productivité des agriculteurs et d'autres groupes.

Domaine n° 4. Égalité et bien-être

27. La théorie du changement qui sous-tend ce résultat est la suivante : si les institutions nationales renforcent leur capacité à fournir des services de santé grâce à l'amélioration des systèmes d'information et de chaîne d'approvisionnement, et si le Gouvernement et les acteurs de la société civile renforcent leurs politiques de protection sociale et leurs services de santé mentale et de lutte contre le VIH, la population guyanienne bénéficiera d'un meilleur accès à des soins de santé universels, à l'épreuve des crises et de qualité.

28. Le PNUD travaillera avec le Ministère de la santé et l'hôpital public de Georgetown pour soutenir l'accès universel à des services de santé de qualité en renforçant les systèmes de gestion sanitaire par l'adoption de solutions numériques et d'une meilleure gestion des chaînes d'approvisionnement des produits médicaux. Il s'associera au Secrétariat du programme national de lutte contre le sida, qui assure la supervision technique des services de lutte contre le VIH, pour élargir l'accès des personnes vivant avec le VIH/sida et de leurs aidants à ces services, y compris par l'intermédiaire des OSC. Le PNUD aidera le Ministère de la santé à préparer un dossier d'investissement visant à développer les services de santé mentale au profit de la société guyanienne. Le Ministère dirigera la conception des nouveaux éléments du système de gestion sanitaire et la préparation du dossier d'investissement relatif à la santé mentale.

29. Le PNUD collaborera avec le Ministère des services humains et de la sécurité sociale en vue d'élaborer des politiques visant à mettre en place un système de protection sociale plus complet, bénéficiant notamment à davantage de femmes, de personnes handicapées et de travailleurs du secteur informel, afin d'aider les individus à mieux résister aux crises tout au long de leur vie. Le Ministère concevra des offres de protection sociale correspondant à ces politiques.

III. Administration du programme et gestion des risques

30. Les principaux risques pesant sur la mise en œuvre du programme sont d'ordre financier, opérationnel et environnemental/sanitaire.

31. Les risques financiers renvoient à la limitation des financements nécessaires pour atteindre les objectifs du programme. En tant que pays à revenu moyen supérieur à la richesse pétrolière émergente, le Guyana a vu son cercle de donateurs habituels se rétrécir et cette tendance devrait se confirmer. La majeure partie des financements des deux derniers programmes de pays provenait de la participation de l'État, et notamment du Fonds d'investissement REDD+ du Guyana. Le PNUD continuera d'associer le Gouvernement à des projets transformateurs et de prôner la participation du pays aux initiatives régionales et sous-régionales (dans le bassin transfrontalier de l'Amazonie, par exemple) afin d'atteindre les résultats escomptés du programme. Une stratégie de mobilisation des ressources renouvelée englobera les donateurs

traditionnels (Fonds pour l'environnement mondial, Union européenne, Gouvernements du Japon, de la Norvège et des États-Unis) et les nouveaux donateurs.

32. Les risques opérationnels correspondent aux difficultés qui pourraient être rencontrées dans la gestion du programme et de ses activités. Le bureau de pays procédera à une évaluation objective de ses capacités afin de recenser les domaines dans lesquels il pourrait avoir besoin d'un soutien ou de formation. Les enseignements tirés du programme précédent aideront le bureau à aborder de manière critique les éventuels défis à relever en matière de conception et de mise en œuvre, y compris le choix des modalités d'exécution des nouvelles initiatives. Chaque fois que cela sera jugé utile pour améliorer l'exécution et la durabilité du programme grâce à des stratégies de sortie claires, les capacités renforcées de certains partenaires nationaux à gérer les interventions seront explicitement mentionnées dans le projet tel qu'il sera conçu.

33. Les risques politiques ne sont pas jugés importants dans un avenir proche mais pourraient exacerber les risques opérationnels qui se sont faits jour lors du précédent programme de pays. La motion de censure votée fin 2018 et le report de l'annonce des résultats des élections de 2020 ont conduit à des retards dans la prise de décision politique qui se sont répercutés sur le plan technique et ont entraîné un allongement des délais de mise en œuvre de certains projets.

34. En ce qui concerne les risques environnementaux et sanitaires, le PNUD s'emploiera à court terme à aider le Gouvernement, par l'intermédiaire de la Commission de la défense civile et en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à réaliser une évaluation des dommages et des pertes dans le cadre de sa réponse aux inondations de juin-juillet 2021. La situation relative à la COVID-19 continuera probablement de peser sur les initiatives locales (restriction des déplacements, par exemple), en particulier dans l'arrière-pays où les systèmes de santé sont plus fragiles. Le PNUD respectera les directives nationales relatives à la COVID-19 tout en cherchant à s'associer aux parties prenantes sur le terrain pour appuyer l'exécution des projets lorsque c'est possible, y compris en recourant à des ressources numériques. Le PNUD joue un rôle actif au sein de l'Équipe technique de secours d'urgence des Nations Unies en intervenant dans le pays en cas de catastrophe. À plus long terme, le PNUD au Guyana continuera de collaborer avec d'autres bureaux du PNUD dans la sous-région des Caraïbes pour créer les conditions d'un relèvement après une catastrophe tenant compte des questions de genre et de la résilience climatique et environnementale.

35. Pour s'assurer que le programme réduise les risques d'inégalité de genre de manière globale, le PNUD mettra au point une stratégie de genre qui comprendra la réalisation d'une analyse de genre pour chaque projet (à la fois pour garantir des résultats positifs pour les femmes et les hommes et une participation substantielle des femmes à la mise en œuvre du projet) et le renforcement des capacités du personnel et des partenaires dans les domaines du genre et du développement.

36. Le PNUD intégrera des éléments de participation dans la gouvernance du programme. Les évaluations diagnostiques figurant dans l'examen national volontaire de 2019 sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, l'analyse commune multipays des Caraïbes de 2021 ainsi que les priorités nationales de développement et les lignes d'action définies par le Gouvernement ont été prises en compte dans sa conception. Des consultations avec les principales parties prenantes du Gouvernement, de la société civile et des organismes des Nations Unies ont été menées pour l'éclairer. Le PNUD conservera cette approche multiparticipative pendant la mise en œuvre du programme et participera au groupe des résultats qui suit les plans de mise en œuvre nationaux traduisant le Plan-cadre de coopération multipays sur le plan opérationnel.

37. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne. Le mécanisme de réclamation sera à la disposition des institutions, des collectivités et des bénéficiaires pour donner suite à tout effet négatif perçu ou toute préoccupation découlant des actions du PNUD dans le pays.

38. Le programme sera exécuté au niveau national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par une exécution directe de tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

39. La nécessité de disposer de données solides reste un défi transversal pour mettre en œuvre ce programme avec efficacité et faire progresser les processus de développement durable du pays. Les difficultés liées à la disponibilité, à la qualité et à l'actualité des données ainsi qu'aux capacités d'analyse des données constituent des obstacles importants à la planification, à la formulation des politiques et aux interventions ciblées, comme l'indique l'examen national volontaire de 2019. Le renforcement des systèmes de données doit être abordé de front pour améliorer les capacités de collecte, d'analyse et de communication des données.

40. Le renforcement des données sera intégré dans toutes les interventions et activités du programme. Il sera notamment possible de collaborer avec les bureaux de pays du PNUD voisins confrontés à des défis similaires. Le PNUD peut tirer parti de sa participation au Partenariat mondial pour les données du développement durable pour améliorer les capacités existant dans le pays et les méthodologies qui y sont utilisées en vue d'exploiter des données de développement de qualité. Le PNUD aidera le Ministère des finances à mener une analyse des lacunes en matière de données et à élaborer des plans de développement des données à l'intention des principales entités gouvernementales afin d'améliorer les données disponibles pour le suivi et l'évaluation. Le groupe de suivi et d'évaluation interorganisations des Nations Unies au Guyana participera au suivi et à la communication collectifs sur les indicateurs du Plan-cadre de coopération.

41. Le PNUD au Guyana considère le suivi et l'évaluation comme des outils de développement pouvant apporter une valeur ajoutée au PNUD. Pour améliorer les compétences en matière de suivi et d'évaluation du bureau et des partenaires de réalisation, le PNUD dispensera une formation sur la gestion axée sur les résultats et sur la collecte, la gestion et l'analyse des données pour une meilleure efficacité du développement. Le marqueur genre du PNUD sera utilisé dans le suivi de l'efficacité du programme et pour améliorer la planification et la prise de décision afin de garantir que l'égalité des genres est bien intégrée dans le programme.

42. Le PNUD s'appuiera sur les recommandations et les conclusions des évaluations indépendantes pour renforcer la conception du projet, assurer le suivi des liens entre les priorités du programme et apporter des corrections au programme dans son ensemble. Le PNUD veillera à ce que le plan d'évaluation du descriptif de programme

de pays applique les principes directeurs du Bureau indépendant d'évaluation (en termes de budget et de durée du projet) et à ce que chaque évaluation soit financée.

43. Le programme prend appui sur une solide théorie du changement étayée par des théories du changement propres à chaque résultat pour faciliter le suivi et l'évaluation et définir clairement les responsabilités. Le programme sera suivi au niveau des résultats et des produits, parallèlement au contrôle des activités et aux vérifications ponctuelles des projets individuels.

44. L'innovation numérique dans les outils et processus de suivi permettra d'améliorer la collecte et l'analyse des données/informations, compte tenu en particulier des restrictions des déplacements dues à la COVID-19. Les boîtes à outils Kobo, par exemple, et d'autres outils numériques mobiles seront testés et leur utilisation étendue, le cas échéant.

45. La gestion des connaissances, y compris la recherche, est au cœur du travail du PNUD. L'accès au réseau mondial de connaissances du PNUD est un élément clé de l'avantage comparatif du PNUD. Le bureau du Guyana aura accès à l'expérience et aux ressources en matière de connaissances des autres bureaux de pays, des communautés de pratique telles que le Réseau mondial pour les politiques et d'experts par l'intermédiaire des fichiers régionaux et mondiaux du PNUD. L'adoption d'une stratégie de gestion des connaissances par le bureau du Guyana peut permettre de mieux exploiter ses supports et son capital de connaissances, y compris ceux issus de la recherche et de l'assistance technique.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Guyana (2022-2026)

Priorité ou objectif du pays : Un secteur productif diversifié et résilient, mettant l'accent sur la création d'emplois et l'aide aux petites et moyennes entreprises, et des infrastructures accélératrices et transformatrices (objectifs de développement durable (ODD) n^{os} 1, 8 et 17)

Réalisation 1 énoncée dans le plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : Des écosystèmes commerciaux plus productifs et plus compétitifs visant à améliorer le niveau de vie et le bien-être de la population

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : 1. Accélération de la transformation structurelle

<i>Indicateur(s) de résultats, niveau(x) de référence et niveau(x) cible(s) du Plan-cadre de coopération</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en dollars des États-Unis)</i>
Indicateur 1.1 : proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation (ODD n° 8.6.1, produit du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (IRRF.O) n° 1.11 ¹³) Niveau de référence : 35,9 % (2021) Niveau cible : 32 % (2026)	Bureau de statistique Annuelle Union internationale des télécommunications Agence des télécommunications du Guyana Annuelle	Produit 1.1 : Les institutions nationales et infranationales et les systèmes de la société civile ont renforcé leurs capacités à améliorer, proposer et exécuter des programmes efficaces et durables offrant des moyens de subsistance aux femmes, aux jeunes, aux personnes vivant avec le VIH et le sida, aux migrants et aux autres groupes vulnérables. Indicateur 1.1.1 : nombre de collectivités disposant de mesures institutionnelles au niveau infranational pour créer des emplois et des moyens de subsistance et les renforcer (ventilé par sexe, par âge et par région) Niveau de référence : 123 (2021) Niveau cible : 142 (2026) <i>Source</i> : Ministère des affaires amérindiennes, données annuelles	Ministère du travail Ministère du tourisme, de l'industrie et du commerce Ministère des affaires amérindiennes Ministère des services humains et de la sécurité sociale Cabinet du Premier Ministre Bureau des petites entreprises Agents du développement local de Saint François Organisations de la société civile Commission du secteur privé Conseil national des Tshaos OIT OIM FNUAP	Ressources ordinaires : 626 500 dollars Autres ressources : 17 500 000 dollars
Indicateur 1.2 : proportion de la population utilisant Internet (IRRF O n° 1.2) Niveau de référence : 37 % (2017) Niveau cible : 50 % (2026)		Indicateur 1.1.2 : nombre de programmes axés sur les femmes, les jeunes, les migrants, les populations autochtones et d'autres groupes qui promeuvent et soutiennent le développement de produits d'exportation de qualité (ventilés par sexe, par âge et par région) Niveau de référence : 0 (2021) Niveau cible : 3 (2026) <i>Source</i> : Ministère du tourisme, de l'industrie et du commerce et Ministère des affaires amérindiennes, données annuelles Produit 1.2 : Les mécanismes, structures et politiques institutionnels nationaux et infranationaux sont renforcés pour promouvoir la diversification et le développement des micro, petites et moyennes entreprises dans une économie pétrolière. Indicateur 1.2.1 : nombre de programmes visant à développer et à diversifier les micro, petites et moyennes entreprises en s'appuyant sur des techniques de production durables		

¹³ Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025.

Indicateur(s) de résultats, niveau(x) de référence et niveau(x) cible(s) du Plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat (en dollars des États-Unis)
		<p>Niveau de référence : 0 (2021) Niveau cible : 2 (2026) <i>Source</i> : Ministère du tourisme, de l'industrie et du commerce, données annuelles</p> <p>Produit 1.3 : Les citoyens ont un meilleur accès aux services d'administration grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) aux niveaux national et infranational.</p> <p>Indicateur 1.3.1 : nombre de collectivités ou villages non desservis disposant d'un accès aux TIC Niveau de référence : 62 (2021) Niveau cible : 200 (2026) <i>Source</i> : Cabinet du Premier Ministre, données annuelles</p> <p>Indicateur 1.3.2 : nombre d'institutions publiques s'appuyant sur les technologies numériques pour améliorer les conditions de vie de la population (IRRF.E.1.2¹⁴) Niveaux de référence (2021) : a) au niveau national : 2 b) au niveau infranational : 3 Niveaux cibles (2026) : a) 10 b) 8 <i>Source</i> : Cabinet du Premier Ministre, données annuelles</p>	HCR	

Priorité ou objectif du pays : Renforcement de la gouvernance, de la sûreté, de la sécurité et de l'état de droit (ODD n^{os} 5, 10 et 16)

Réalisation 2 énoncée dans le plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : Amélioration de l'accès à la justice et promotion de la paix, de la cohésion sociale et de la sécurité dans le cadre des législations, politiques, systèmes et institutions régionaux et nationaux

Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : 2. Personne n'est laissé de côté

Indicateur 2.1 : institutions nationales des droits de l'homme indépendantes dotées de capacités accrues pour se conformer aux Principes de Paris (ODD n ^o 16.a.1) ¹⁵ Niveau de référence : 2 (2021)	Conseil des droits de l'homme des Nations Unies Gouvernement du Guyana 4,5 ans	<p>Produit 2.1 : Les institutions gouvernementales et non gouvernementales travaillant sur l'accès à la justice et le respect des droits humains sont mises à même d'améliorer l'efficacité, la transparence et la participation.</p> <p>Indicateur 2.1.1 : nombre d'institutions dotées de capacités renforcées pour assurer le respect des obligations en matière de droits de l'homme imposées par les instruments ratifiés aux niveaux national et international, concernant :</p>	Ministère des affaires juridiques Ministère de l'intérieur Ministère des services humains et de la sécurité sociale	<p>Ressources ordinaires : 626 500 dollars</p> <p>Autres ressources :</p>
---	--	---	---	--

¹⁴ Levier L.1 du plan stratégique.

¹⁵ 0 = néant, 1 = capacités faibles, 2 = capacités modérées, 3 = capacités élevées, 4 = capacités très élevées.

Indicateur(s) de résultats, niveau(x) de référence et niveau(x) cible(s) du Plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat (en dollars des États-Unis)
<p>Niveau cible : 3 (2026)</p> <p>Indicateur 2.2 : proportion de femmes et de jeunes filles de 15 ans et plus ayant déjà eu un partenaire intime et ayant subi des violences physiques, sexuelles, verbales ou psychologiques de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois, par forme de violence et par âge (ODD n° 5.2.1, IRRF.O.1.6)</p> <p>Niveau de référence : 1 sur 10 (2019)</p> <p>Niveau cible : 1 sur 15 (2026)</p>	<p>Ministère des services humains et de la sécurité sociale</p> <p>Police guyanienne</p> <p>Annuelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • l'état de droit et la justice, et • les droits humains (IRRF.2.2.1) <p>Niveau de référence¹⁶ : 2 (2021)</p> <p>Niveau cible : 3 (2026)</p> <p><i>Source</i> : Ministère des affaires juridiques, données annuelles</p> <p>Indicateur 2.1.2 : nombre de services et de mécanismes créés et mis en place pour améliorer l'accès à la justice dans le secteur judiciaire grâce aux technologies numériques</p> <p>Niveau de référence : 0 (2021)</p> <p>Niveau cible : 3 (2026)</p> <p><i>Source</i> : Ministère des affaires juridiques, Judiciaire, annuelle</p> <p>Produit 2.2 : les institutions gouvernementales et les OSC ont renforcé leurs capacités à combattre et réduire la violence fondée sur le genre.</p> <p>Indicateur 2.2.1 : nombre d'entités dotées de capacités renforcées pour collecter, analyser et utiliser des données afin de mettre en œuvre des politiques et des initiatives visant à prévenir la violence fondée sur le genre (IRRF.6.3.3)</p> <p>Niveaux de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) entités nationales : 0 b) entités infranationales : 0 c) organisations de la société civile : 0 <p>Niveaux cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) 5 b) 5 c) 9 <p><i>Source</i> : Ministère des services humains et de la sécurité sociale, données annuelles</p>	<p>Commission électorale du Guyana</p> <p>Magistrature</p> <p>Parlement</p> <p>Association guyanienne des droits de l'homme</p> <p>Groupe de la réforme électorale</p> <p>Associations de femmes</p> <p>CNUCED</p> <p>FNUAP</p> <p>UNICEF</p> <p>ONU DC</p>	<p>2 800 000 dollars</p>
<p>Priorité ou objectif du pays : Une stratégie de développement à faible intensité de carbone, compatible avec la production de pétrole et de gaz, ainsi qu'avec la gestion et la résilience de l'environnement, et des infrastructures accélératrices et transformatrices (ODD n°s 7, 12, 14 et 15)</p>				
<p>Réalisation 3 énoncée dans le plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD (point 3 du Plan-cadre) : une gestion, par les pays des Caraïbes, des ressources naturelles et des écosystèmes qui renforce leur résilience et accroît la résilience et la prospérité des populations et des communautés qui en dépendent</p>				
<p>Réalisation correspondante 3 du plan stratégique : 3. Renforcement de la résilience pour répondre à l'incertitude et au risque systémique</p>				

¹⁶ Voir la note de bas de page précédente.

Indicateur(s) de résultats, niveau(x) de référence et niveau(x) cible(s) du Plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat (en dollars des États-Unis)
<p>Indicateur 3.1 : degré d'avancement de la mise en place d'une politique, de cadres réglementaires et de capacités (données, etc.) en matière de gestion des déchets</p> <p>Application des critères suivants, principaux écueils de la gestion des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • existence de politiques relatives aux déchets dangereux • conduite d'études de caractérisation des déchets¹⁷ <p>Niveau de référence : 1 (2021) Niveau cible : 2 (2026)</p> <p>Indicateur 3.2 : capacité des nouveaux systèmes d'énergies renouvelables installés dans le pays en mégawatts</p> <p>Niveau de référence : 0,0215 (2021) Niveau cible : 1,1 (2026)</p> <p>Indicateur 3.3 : avancement de l'élaboration ou de la mise en œuvre d'une politique, d'une stratégie ou d'un plan intégré(e) qui accroît la capacité d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et favorise la résilience au climat et le développement de faibles émissions de gaz à effet de serre d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire (y compris un plan national d'adaptation, une contribution</p>	<p>Agence de protection de l'environnement</p> <p>Ministère des ressources naturelles</p> <p>Ministère de l'agriculture</p> <p>Annuelle</p> <p>Ministère des travaux publics</p> <p>Agence guyanienne de l'énergie</p> <p>Annuelle</p> <p>Rapport national volontaire, Accord de Paris</p> <p>Tous les deux ans</p> <p>Bureau de la présidence</p> <p>Commission de la défense civile</p> <p>Annuelle</p>	<p>Produit 3.1 : amélioration des capacités de gestion des ressources naturelles, des produits chimiques et des contaminants des agences environnementales et des collectivités locales</p> <p>Indicateur 3.1.1 : superficie des sites ou territoires faisant l'objet de pratiques améliorées, à l'exclusion des aires protégées (en hectares) (IRRF.4.1.2)</p> <p>Niveau de référence : 0 (2021) Niveau cible : 220 (2026)</p> <p>Source : Agence de protection de l'environnement, données annuelles</p> <p>Indicateur 3.1.2 : diminution de l'utilisation et des rejets de mercure dans l'activité minière artisanale et à petite échelle, en nombre de tonnes métriques</p> <p>Niveau de référence : 0 (2021) Niveau cible : 9 (2026)</p> <p>Source : Ministère de l'agriculture, Agence de protection de l'environnement</p> <p>Annuelle</p> <p>Produit 3.2 : mise en place de cadres institutionnels efficaces aux fins de l'utilisation durable des ressources naturelles</p> <p>Indicateur 3.2.1 : nombre de cadres institutionnels élaborés concernant la gestion des ressources naturelles</p> <p>Niveau de référence : 10 (2021) Niveau cible : 14 (2026)</p> <p>Source : Ministère des ressources naturelles, données annuelles</p> <p>Produit 3.3 : renforcement des capacités du Ministère des ressources naturelles à assurer le respect des réglementations durables dans le secteur pétrolier/gazier et à en suivre l'application</p> <p>Indicateur 3.3.1 : nombre de politiques, de lois et de cadres institutionnels élaborés en matière de gestion des hydrocarbures</p> <p>Niveau de référence : 1 (2021) Niveau cible : 4 (2026)</p> <p>Source : Ministère des ressources naturelles, données annuelles</p> <p>Produit 3.4 : meilleur accès des entreprises et des collectivités à des énergies propres, renouvelables et abordables</p>	<p>Ministère des ressources naturelles</p> <p>Ministère de l'agriculture</p> <p>Ministère des affaires amérindiennes</p> <p>Bureau de la présidence</p> <p>Commission de la défense civile</p> <p>Agence de protection de l'environnement</p> <p>Département de l'environnement et des changements climatiques</p> <p>Ministère des collectivités locales et du développement régional</p> <p>Commission guyanienne des forêts</p> <p>Commission des terres et de l'arpentage du Guyana</p> <p>Département d'hydrométéorologie du</p> <p>Ministère de l'agriculture</p> <p>Agence guyanienne de l'énergie</p> <p>Municipalités</p> <p>Organisation des femmes mineurs du Guyana</p>	<p>Ressources ordinaires : 626 500 dollars</p> <hr/> <p>Autres ressources : 7 200 000 dollars</p>

¹⁷ 0 = absence de mise en place, 1 = mise en place amorcée, 2 = mise en place en cours, 3 = mise en place presque achevée, 4 = mise en place achevée.

Indicateur(s) de résultats, niveau(x) de référence et niveau(x) cible(s) du Plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat (en dollars des États-Unis)
<p>déterminée au niveau national, une communication nationale, un rapport d'étape biennal ou autre) (ODD n° 13.2.1¹⁸)</p> <p>Niveau de référence : 1 (2021)</p> <p>Niveau cible : 4 (2026)</p> <p>Indicateur 3.4 : nombre de stratégies de réduction des risques de catastrophe conformes au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) (ODD n° 11.b.1)</p> <p>Niveau de référence : 1 (2021)</p> <p>Niveau cible : 3 (2026)</p>		<p>Indicateur 3.4.1 : nombre de prestataires de services proposant une énergie propre et renouvelable à un prix abordable</p> <p>Niveau de référence : 2 (2021)</p> <p>Niveau cible : 4 (2026)</p> <p><i>Source</i> : Ministère des travaux publics, données annuelles</p> <p>Indicateur 3.4.2 : nombre de personnes ayant bénéficié de services énergétiques propres et durables à un prix abordable (ventilé par sexe et par région)</p> <p>(IRRF.5.1.2)</p> <p>Niveaux de référence :</p> <p>a) en milieu urbain : 8 000</p> <p>b) en milieu rural : 0</p> <p>Niveaux cibles :</p> <p>a) 10 000</p> <p>b) 1 500</p> <p><i>Source</i> : Bureau de la présidence, données annuelles</p> <p>Produit 3.5 : instauration de politiques efficaces par les entités gouvernementales nationales et infranationales, et mise en place de mécanismes efficaces par les collectivités locales, pour une meilleure gestion des risques de catastrophes tenant compte des questions de genre</p> <p>Indicateur 3.5.1 : mise en place de mesures d'alerte précoce et de préparation pour gérer les conséquences des catastrophes</p> <p>(IRRF.3.1.2)</p> <p>Niveau de référence¹⁹ : 1 (2021)</p> <p>Niveau cible : 2 (2026)</p> <p><i>Source</i> : Commission de la défense civile, Ministère de l'agriculture, données annuelles</p>	<p>Association des mineurs d'or et de diamants du Guyana</p> <p>Commission du secteur privé</p>	

¹⁸ 0 = absence de mise en place, 1 = mise en place amorcée, 2 = mise en place en cours, 3 = mise en place presque achevée, 4 = mise en place achevée.

¹⁹ 0 = absence de mise en place, 1 = mise en place amorcée, 2 = mise en place en cours, 3 = mise en place presque achevée, 4 = mise en place achevée.

Indicateur(s) de résultats, niveau(x) de référence et niveau(x) cible(s) du Plan-cadre de coopération	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat (en dollars des États-Unis)
Priorité ou objectif du pays : Des services sociaux renforcés et élargis, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, et une gestion et une lutte contre la covid-19 aussi longtemps que nécessaire (ODD n ^{os} 3 et 10)				
Réalisation 4 énoncée dans le plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : Les populations des caraïbes ont un accès équitable à des services de protection sociale, d'éducation, de santé et de soins universels, de qualité et à l'épreuve des crises, qu'elles utilisent				
Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Ne laisser personne de côté				
Indicateur 4.1 : nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risque Niveau de référence : 500 (2018) Niveau cible : 26 (2026)	Secrétariat du programme national de lutte contre le sida Prestataires de services de lutte contre le VIH Annuelle	<p>Produit 4.1 : amélioration des systèmes de gestion sanitaire des institutions nationales</p> <p>Indicateur 4.1.1 : avancement de l'adoption d'un ensemble de solutions numériques pour l'administration des vaccins et les systèmes de gestion de la chaîne d'approvisionnement (IRRF.1.4.2) Niveau de référence : 2²⁰ (2021) Niveau cible : 3 (2026) <i>Source</i> : Ministère de la santé, données annuelles</p> <p>Produit 4.2 : mise en place de systèmes et de politiques permettant aux institutions nationales et infranationales et aux OSC de fournir des services de lutte contre le VIH et de santé mentale</p> <p>Indicateur 4.2.1 : nombre d'OSC fournissant des services de lutte contre le VIH et des services aux groupes de population à risque Niveau de référence : 2 (2021) Niveau cible : 5 (2026) <i>Source</i> : Secrétariat du programme national de lutte contre le sida, données annuelles</p> <p>Indicateur 4.2.2 : existence d'un dossier d'investissement concernant la fourniture de services de santé mentale Point de départ : non Objectif : oui <i>Source</i> : Ministère de la santé, données annuelles</p>	Ministère des services humains et de la sécurité sociale Secrétariat du programme national de lutte contre le sida OSC : personnes vivant avec le VIH et le sida, LGBTI+	Ressources ordinaires : 626 500 dollars Autres ressources : 250 000 dollars

²⁰ 0 = absence d'adoption, 1 = adoption amorcée, 2 = adoption en cours, 3 = adoption presque achevée, 4 = adoption achevée.